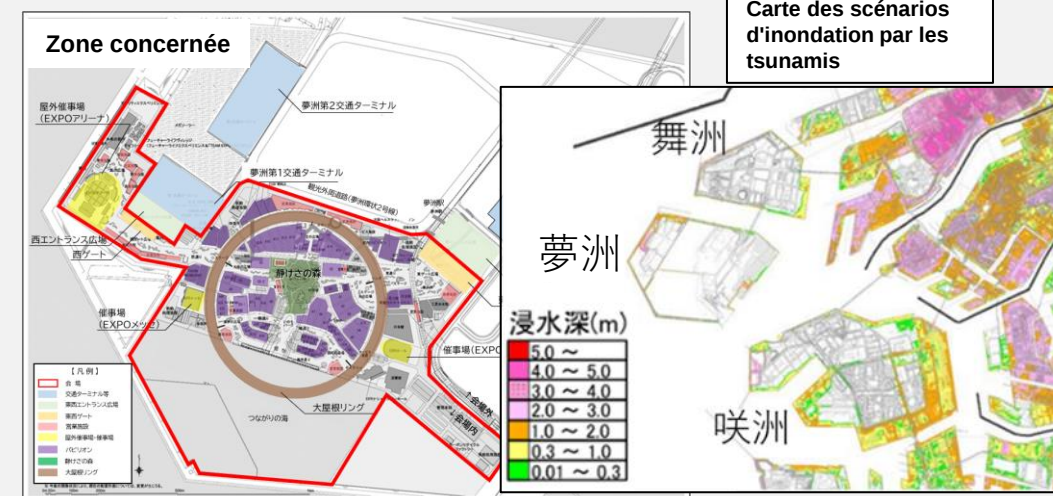


***Le "plan de base pour la prévention des catastrophes" a également été partiellement révisé.**

Élaboré le 26 décembre 2023
Révisé le 30 août 2024

- Champ d'application du plan
- Hypothèse sur les catastrophes et estimation des dommages
- Mesures et systèmes préliminaires
- Rôles de chaque service de l'Organisateur en cas de catastrophe



Élaboré le 30 août 2024

- Structure organisationnelle en cas de catastrophe
- Fonctionnement du Centre de gestion de crise
- Coopération et répartition des rôles avec les organisations concernées
- Mesures pour chaque scénario de catastrophe

Collecte d'informations



Image du Centre de gestion de crise

Guide d'évacuation



【 Objectif 】

Un plan de mise en œuvre de la prévention des catastrophes est élaboré pour garantir la sécurité de tous les visiteurs, y compris les visiteurs internationaux, les personnes âgées, les enfants et les personnes handicapées, etc. contre les catastrophes pendant la durée de l'Expo, et pour réaliser une Expo qui peut être visitée en toute tranquillité d'esprit.

【 Principaux éléments inclus dans le plan de mise en œuvre de la prévention des catastrophes 】

○ Structure organisationnelle

Document
1

Document
2

・ ・ ・ Les informations sur les catastrophes, etc. sont collectées au Centre de gestion de crise depuis le temps normal. En cas de catastrophe majeure, etc., des mesures d'urgence sont mises en œuvre par Centre de mesures de prévention des catastrophes avec l'organisation compétente. En particulier, la coopération avec la préfecture et la ville d'Osaka a été renforcée en ce qui concerne l'approvisionnement et l'aide au retour à domicile.

○ Réponse aux conditions météorologiques

Document
3

Document
4

Document
5

- ① Réponse aux typhons ・ ・ ・ Déterminer la décision d'assurer de la sécurité de l'Expo sera prise en fonction des informations météorologiques, etc., y compris la fermeture de l'Expo.
- ② Réponse aux coups de foudre ・ ・ ・ Mettre en place des mesures spécifiques au risque de foudre.
- ③ Réponse à la canicule ・ ・ ・ Mesurer et prévoir l'indice de chaleur (WBGT) et informer les visiteurs.

○ Réponse aux tremblements de terre et aux tsunamis

Document
6

・ ・ ・ Clarifier la coopération entre l'Organisateur, la préfecture d'Osaka et la ville d'Osaka en cas de tremblement de terre, tel qu'un tremblement de terre géant dans la fosse de Nankai, et décrire les détails de la coopération à chaque phase.

○ Réserves d'autres articles, etc., tels que de l'eau et de la nourriture

Document
7

・ ・ ・ En plus de s'assurer que les réserves sont disponibles pour les visiteurs pouvant rester jusqu'à trois jours (72 heures), les quantités seront accrues grâce à la coopération de la préfecture et de la municipalité d'Osaka pour le stockage des réserves à l'île de Yumeshima.

※ Il devrait rester jusqu'à 3 jours (72 heures) après la catastrophe en raison des inspections de sécurité des voies d'accès après la levée des alertes au tsunami.

※ En cas de catastrophe, on demandera la coopération des restaurants présents sur le site pour fournir de la nourriture. (Cela est indiqué dans les Lignes directrices et cette demande de coopération est faite à l'avance).

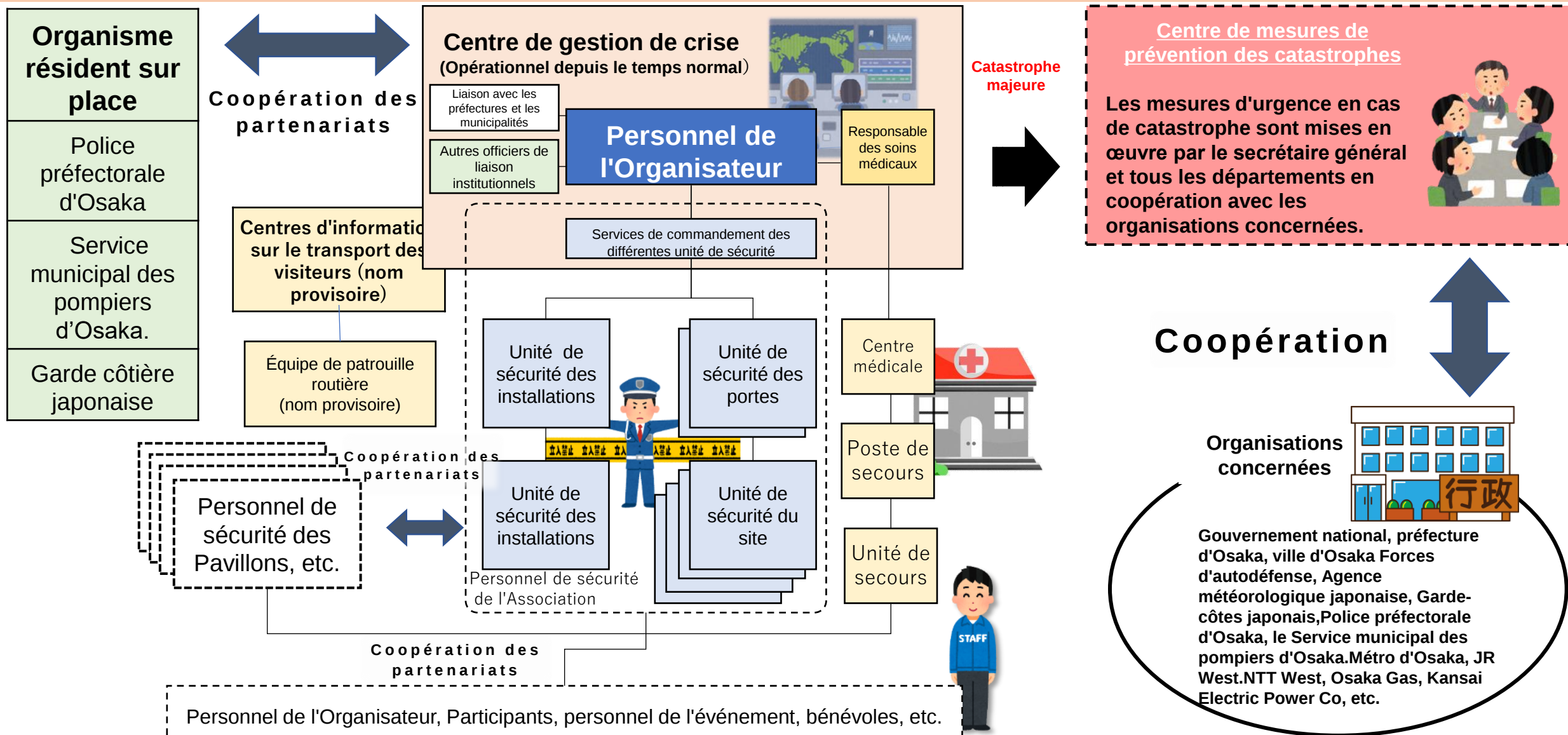
○ Transport alternatif par bateau et transport des blessés et des malades en cas d'urgence

Document
8

・ ・ ・ En cas de séjour prolongé à Yumeshima, on demandera un transport alternatif par bateau ou le transport par hélicoptère ou par bateau pour les blessés ou les malades.

(1) Structure organisationnelle (Centre de gestion de crise, etc.)

Depuis le temps normal, les informations sont collectées au Centre de gestion de crise. En cas de catastrophe majeure, etc., des mesures d'urgence sont mises en œuvre par le Centre de mesures de prévention des catastrophes avec l'organisation compétente.



① Mise en place du Centre de mesures de prévention des catastrophes

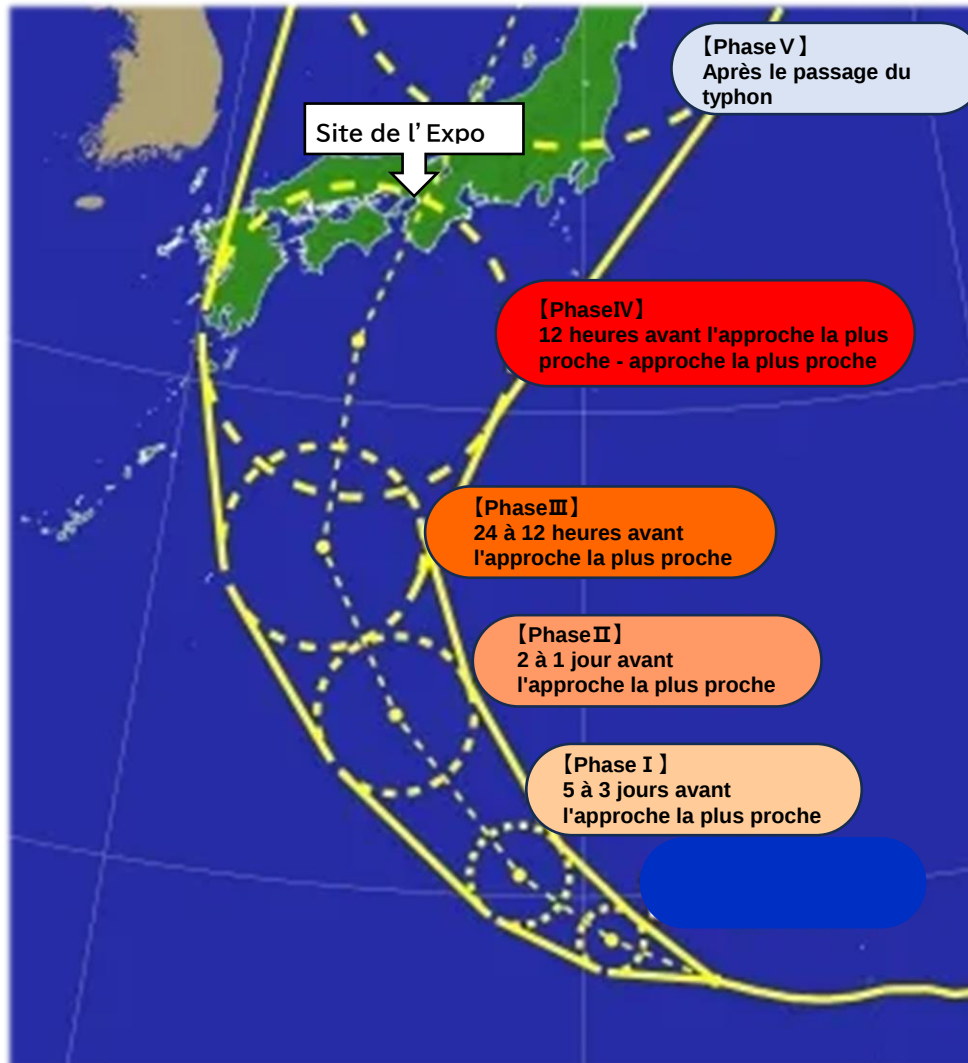
Mise en place, sous la direction du secrétaire général, **dans le but de collecter des informations et de contrôler la réponse des différents services** en cas d'événement survenu ou prévu qui nécessite une réponse globale.

② Normes pour l'établissement du Centre de mesures de prévention des catastrophes

Classification	Normes
Séisme/ tsunami	• Lorsqu'une intensité de 5 ou plus (selon le JMA) est observée dans la ville d'Osaka. • Lorsqu'une alerte au tsunami majeur, une alerte au tsunami ou un avis de tsunami est émis pour la préfecture d'Osaka. • Lorsque la JMA publie l'information temporaire sur le tremblement de terre de la fosse de Nankai (enquête en cours, avertissement au tremblement de terre de grande ampleur, ou alerte de tremblement de terre de grande ampleur), l'annonce a été faite. • Lorsque le secrétaire général le juge nécessaire.
Tempêtes/ inondations, etc.	• Lorsqu'un typhon est susceptible d'atterrir sur la préfecture d'Osaka ou de s'en approcher et qu'une vitesse maximale du vent de 30 m/s ou plus est prévue sur la terre dans la préfecture d'Osaka. • Lorsque des alertes spéciales sont émises pour la préfecture d'Osaka • Lorsqu'il est susceptible d'être demandé d'évacuer à l'intérieur du site. • Lorsque le secrétaire général le juge nécessaire.

(3) Réponse aux typhons

En cas d'approche d'un typhon, la décision d'assurer de la sécurité de l'Expo sera prise en fonction des informations météorologiques, etc., y compris la fermeture de l'Expo.



[Phase I]
5 à 3 jours avant l'approche la plus proche



- Collection d'informations sur les typhons, etc., émises par l'Agence météorologique japonaise

[Phase II]
2 à 1 jour avant l'approche la plus proche



- Participation aux réunions d'information sur les typhons organisées par la météorologie
- Examen de mesures telles que la modification de la nature des activités, la réduction des horaires ou fermeture du site, etc.

[Phase III]
24 à 12 heures avant l'approche la plus proche



- Mesures contre les vents violents (par exemple, retrait des tentes et des parasols)
- Patrouilles pour identifier les zones dangereuses, etc.

[Phase IV]
12 heures avant l'approche la plus proche - approche la plus proche



- Activités d'alerte (par exemple, vérification des dommages causés aux bâtiments, à l'équipement, etc.)

[Phase V]
Après le passage du typhon

- Mesures visant à la réouverture des activités tel que les travaux de restauration, etc.

※ Période uniquement à titre de référence.

Collecte d'informations météorologiques



Étude des réponses

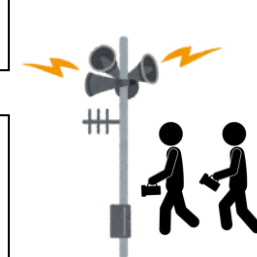


Étude et décision de fermeture



Mesures contre les vents violents

Activité d'alerte



Mesures à prendre pour l'ouverture

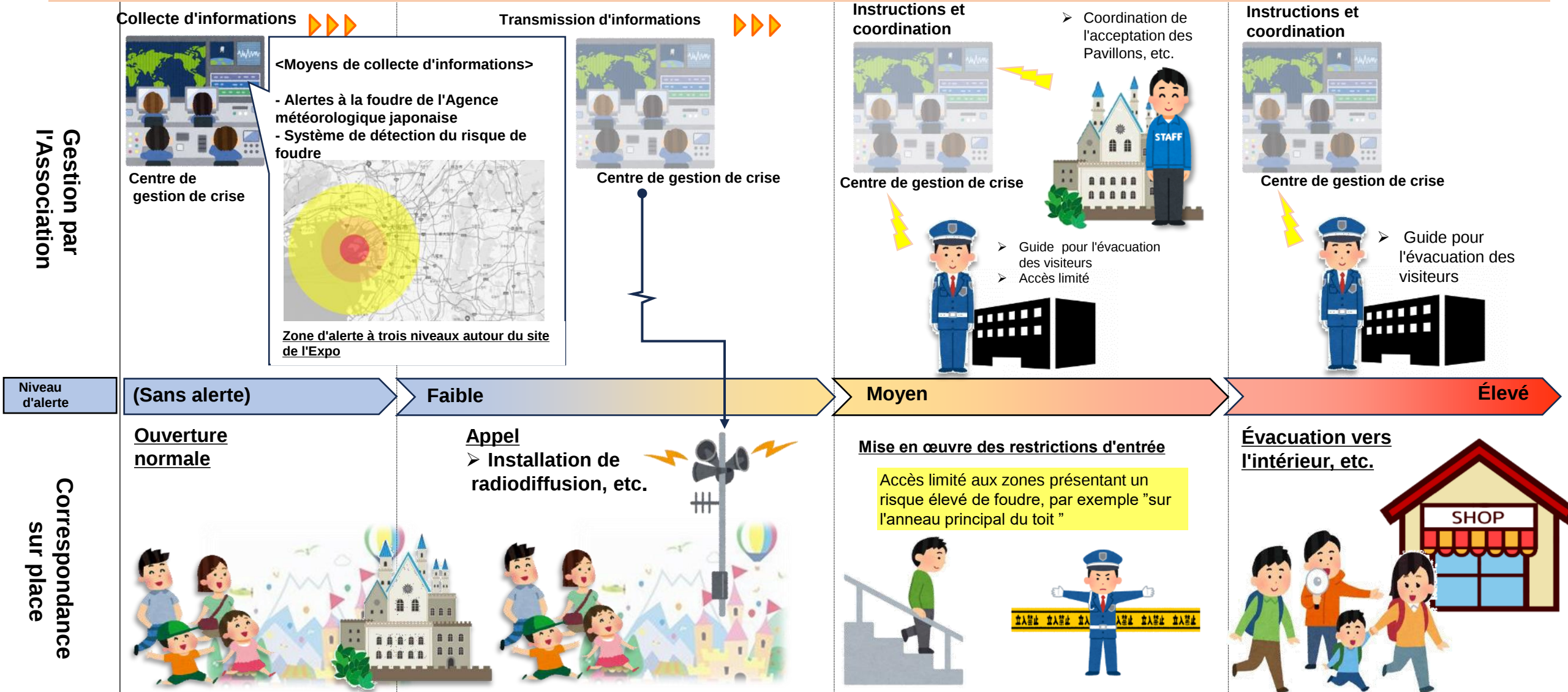


(4) Contre-mesure aux coups de foudre

Document
4

S'il y a un risque de foudre, demandez aux gens d'évacuer les zones dangereuses.

En cas de risque extrêmement élevé de foudre, de vent fort ou de pluie, évacuez les visiteurs vers des endroits sûrs, par exemple à l'intérieur des bâtiments.



(5) Contre-mesures en cas de canicule

En plus de la mise en œuvre de mesures utilisant l'indice de chaleur (WBGT) comme indicateur, en référence aux « Lignes directrices pour la prévention des coups de chaleur pour les événements d'été 2020 (Ministère de l'environnement) », un traitement médical et des premiers soins seront dispensés dans le centre médical de secours situé sur place.

1 Information et sensibilisation

Moyens... site web de l'association, diffusion sur le site, affichage numérique
Information et sensibilisation... Alertes aux coups de chaleur, chapeaux et parasols recommandés, hydratation



2 Mesures contre les files d'attente, etc.

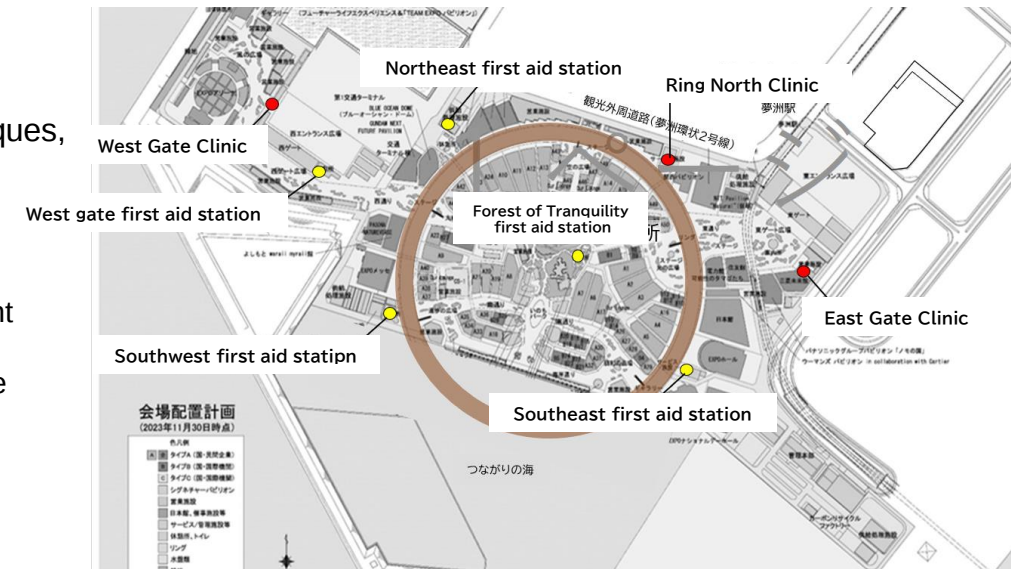
Réduction des temps d'attente ... assurer un nombre suffisant de couloirs aux portes d'entrée, mise en place d'un système de réservation pour l'entrée dans les Pavillons.
Amélioration de l'environnement ... Installation de climatiseurs ponctuels aux portes d'entrée et pose d'un revêtement résistant à la chaleur
Boissons, vente de produits de protection contre la chaleur, contrôle du rayonnement solaire tels que tentes et parasols

3 Amélioration de l'environnement de l'approvisionnement en eau

Vente d'eau potable dans les magasins, distributeurs automatiques, les distributeurs d'eau My Bottle et les serveurs d'eau

4 Mesures de secours médical

Des centres médicaux (3) et des centres de premiers secours (5) sont installés sur le site. Des médecins, des infirmières et des équipes de premiers secours sont affectés aux centres médicaux. Les centres de premiers secours sont dotés d'infirmières et d'équipes de premiers secours.



(6) Contre-mesures aux tremblements de terre et aux tsunamis

Document
6

En cas de tremblement de terre majeur, le processus allant de la mise en sécurité des visiteurs à l'aide au retour est divisé en 5 phases, ce qui permet de clarifier les réponses et les procédures à mettre en œuvre.

Survenance d'un
tremblement de
terre

Principales mesures

Phase I

Assurance de la
sécurité

- Appel à l'action pour se protéger
- Identification des victimes et confirmation des dommages aux installations
- Activités de premiers secours

Phase II

Fourniture de secours et
de sécurité

- Conduite et attente de l'évacuation des visiteurs
- Contrôles de sécurité dans les installations du site
- Compréhension des transports publics et de l'état des routes

Phase III

Changements/améliorations de
l'environnement

- Orientation des personnes vers des logements temporaires.
- Distribution de fournitures stockées, telles que des couvertures d'isolation thermique.
- Début de la distribution de nourriture et d'eau potable

Phase IV

Stabilisation de
l'environnement

- Soutien aux résidents temporaires
- Poursuite de la distribution de nourriture, d'eau potable et d'autres fournitures d'urgence

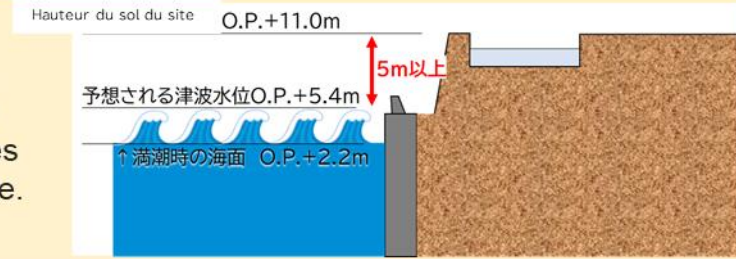
Phase V

Retour à la maison

- Fourniture d'informations sur le trafic et d'autres formes d'assistance pour le retour à la maison
- Demande de coopération aux opérateurs de bus pour le transport des visiteurs en temps normal

Prévision des tsunamis

Le site est surélevé, ce qui offre une protection de plus de 5 mètres contre les tsunamis à marée haute.



✓ Activités de premiers secours

Dans le cadre de la structure organisationnelle, les opérations de secours d'urgence sont menées en coopération avec les organisations concernées.

✓ Mise en place de logements temporaires

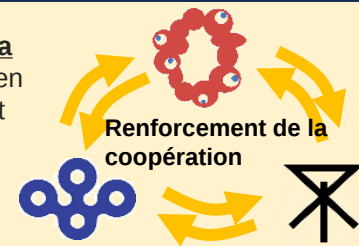
Outre Yumeshima, des installations d'hébergement temporaire seront mises en place à Sakishima et Maishima.

✓ Prise en compte des visiteurs

Les mesures nécessaires sont prises autant que possible pour les personnes ayant des besoins particuliers, par exemple lors d'une évacuation ou d'un séjour temporaire.

Renforcement de la coopération avec la préfecture et la ville d'Osaka

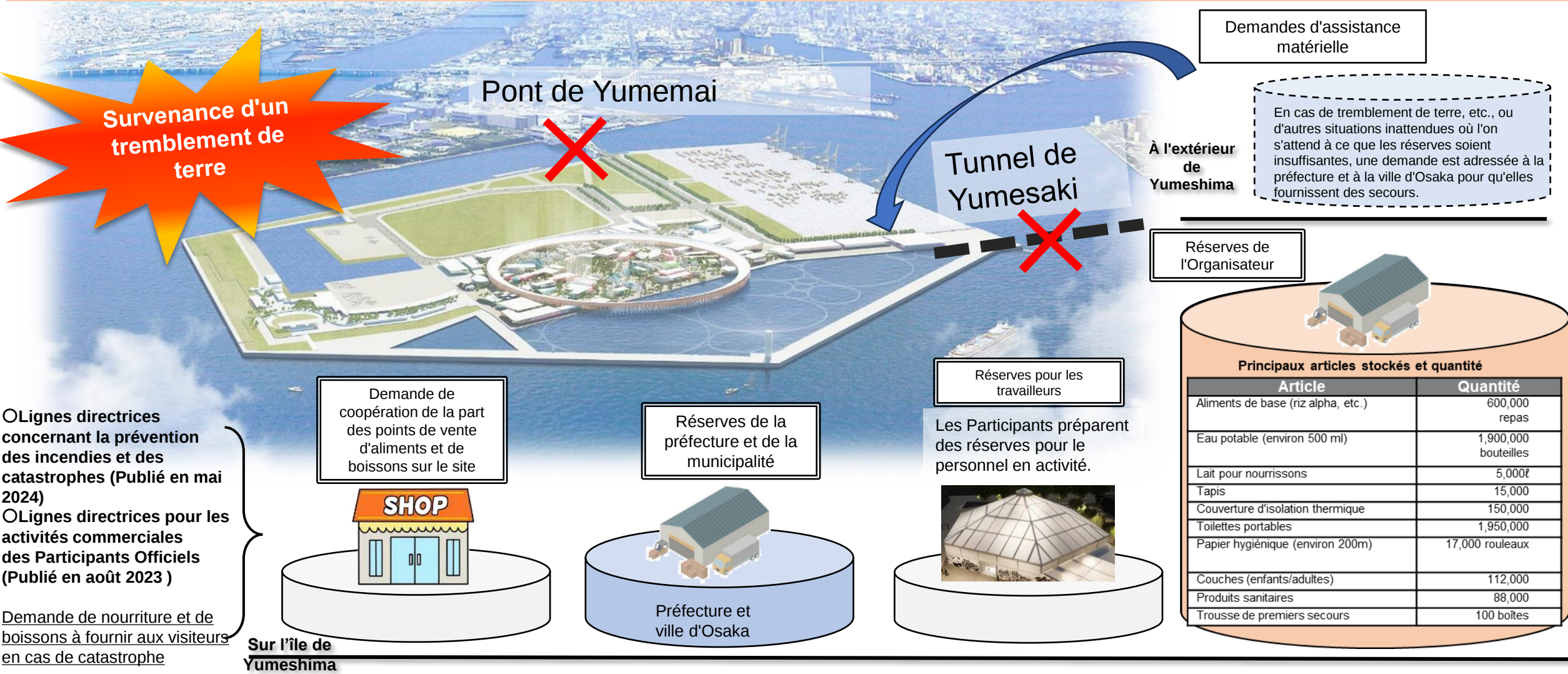
Nous renforcerons la coopération avec la préfecture et la ville d'Osaka en temps normal afin de nous préparer aux situations d'urgence, notamment en constituant des réserves de fournitures et des installations d'hébergement temporaire, et en mettant en place des moyens de transport alternatifs, tels que des bus, pour le retour à la maison.



Si des informations d'urgence sur le tremblement de terre de la fosse de Nankai (enquête en cours, avertissement de tremblement de terre de grande ampleur, alerte de tremblement de terre de grande ampleur) sont émises, nous coordonnerons et coopérerons avec le gouvernement national, les gouvernements locaux et les sociétés de transport afin d'envisager des contre-mesures.

(7) Réserves d'autres articles, etc., tels que de l'eau et de la nourriture

L'Organisateur a constitué un stock pour 3 jours (72 heures) après une catastrophe, y compris l'approvisionnement de **600 000 repas** et l'utilisation de la nourriture sur le site. Le stock a été augmenté grâce à la coopération de la préfecture et de la ville d'Osaka qui ont stocké des provisions à Yumeshima. En outre, l'Organisateur tient compte des allergies et des facteurs religieux lorsqu'il se procure des aliments pour la réserve.



(8) Transport alternatif par bateau et transport de blessés et es malades en cas d'urgence

Document
8

(Bien que les systèmes décrits aux points (6) et (7) soient en place, en cas de situation imprévue, les demandes suivantes seront adressées à la préfecture d'Osaka, à la ville d'Osaka et aux organisations concernées.

- Si les gens restent à l'île de Yumeshima à cause d'un tremblement de terre ou d'un autre incident, nous demanderons à la préfecture d'Osaka et à la ville d'Osaka de fournir un transport alternatif par bateau.
- Si les ambulances ne sont pas disponibles en raison de l'état des voies d'accès (routes) et qu'il devient nécessaire de transporter des personnes blessées ou malades, nous demanderons aux organisations concernées d'utiliser des hélicoptères ou des navires.

Survenance d'un
tremblement de
terre

Organisations
concernées



Hélicoptère
ambulance



Pompiers



Transport alternatif



Demande de
coopération

Préfecture d'Osaka
et ville d'Osaka



Centre de gestion de crise d'Osaka
Centre de gestion de crise de la
ville d'Osaka

Pont de
Yumemai

île de
Yumeshima

Tunnel de Yumesaki

Organisateur



Centre de gestion de crise

Coopération

Coopération